



*Communiqué de presse  
Paris, le 19 octobre 2017*

## **Protéger et promouvoir l'œuvre architecturale de Le Corbusier 1<sup>ère</sup> réunion du comité de pilotage national**

Le 17 juillet 2016, lors de la 40<sup>e</sup> session de l'Unesco à Istanbul, 17 œuvres de Charles-Édouard Jeanneret-Gris, plus connu sous le nom de Le Corbusier, ont été inscrites sur la liste du patrimoine mondial. Parmi celles-ci, dix ont été construites en France, et afin de les protéger, de les entretenir mais aussi de les promouvoir, un comité de pilotage national a été mis en place sous la présidence de Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris. Celui-ci s'est réuni, ce jour, pour la première fois.

### **Trois œuvres franciliennes**

Les dix œuvres françaises sont réparties sur six régions, mais trois ont été érigées sur le sol francilien, c'est pourquoi, le préfet de région, Michel Cadot, a été désigné préfet coordonnateur du comité de pilotage national.

En Île-de-France, il est donc possible de découvrir le génie architectural de Le Corbusier, à Poissy (78), avec la Villa Savoye et la loge du jardinier, à Boulogne-Billancourt (92) avec un immeuble locatif situé Porte Molitor ou encore à Paris avec les maisons La Roche et Jeanneret.

### **Un suivi précis des œuvres de Le Corbusier**

Ce comité de pilotage qui réunit, au moins une fois par an, les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) concernées, les collectivités locales propriétaires d'ensemble architectural dessiné par Le Corbusier, ainsi que la Fondation Le Corbusier, l'association des sites Le Corbusier et la fédération des associations d'habitants Le Corbusier, a pour objectif d'examiner la situation des monuments en termes de protection, de conservation et de valorisation et de faire des préconisations si besoin.

Plusieurs sujets ont d'ailleurs été abordés, lors de la première réunion de ce comité et notamment la présentation des différents plans de gestion ainsi que la cartographie des zones tampon (zones de vigilance aux abords des sites architecturaux).

### **Les 17 œuvres de Le Corbusier classées**

- En Île-de-France : maisons de la Roche et Jeanneret à Paris ; villa Savoye et loge du jardinier à Poissy (78) ; immeuble locatif de la Porte Molitor à Boulogne-Billancourt (92).
- Hors Île-de-France : couvent Sainte-Marie de la Tourette à Evreux (27) ; maison de la culture à Firminy (42) ; chapelle Notre-Dame du-Haut à Ronchamp (71) ; manufacture à Saint-Dié-des-Vosges (88) ; cité Frugès à Pessac (33) ; cabanon Le Corbusier à Roquebrune-Cap-Martin (06) et une unité d'habitation à Marseille (13).
- En Europe : maisons de la Weissenhof-Siedlung (Stuttgart-Allemagne) ; maison Guiette (Anvers-Belgique) ; petite villa au bord du Lac Léman (Corseaux – Suisse) ; immeuble Clarté (Genève-Suisse).
- Sur les autres continents : maison du docteur Curutchet (La Plata-Argentine) ; complexe du capitole (Chandigarh- Inde) ; musée national des Beaux-arts de l'Occident (Tokyo-Japon).

### **Contact presse**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)